

concernant plus d'un
million d'espèces accessibles sur <http://www.gbif.org>

Tel: +33 (0)1 40 79 80 65
Email: gbif@gbif.fr
www.gbif.fr

en tant que pas institution ou particulier. Pour plus d'informations sur l'intérêt de votre membre : <http://www.gbif.org/participation/>

En explorant et utilisant les données

En publiant vos données.

En contactant votre point nodal national GBIF

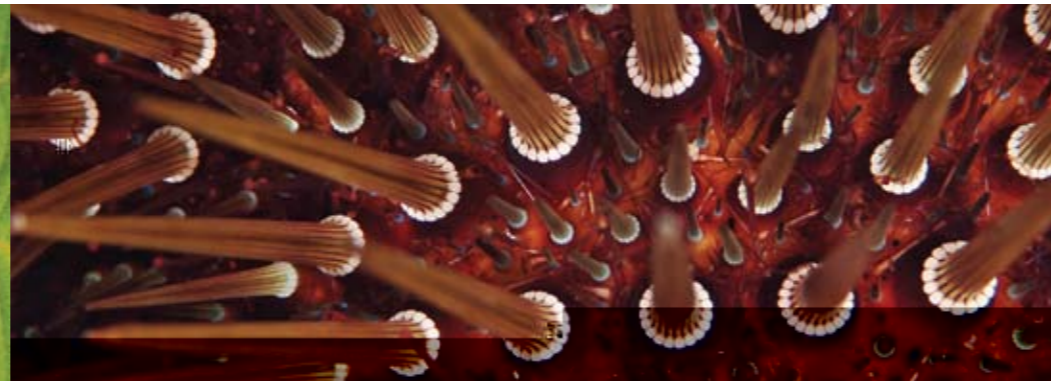
En rejoignant la communauté du GBIF

■ <http://www.gbif.org/fr/ressources/information>

Vous trouverez plus d'informations concernant les partenariats entre le GBIF et d'autres organisations sur <http://www.gbif.org/whoweworkwith>



GBIF France
MNHN - CP 48
43, Rue Buffon
75005 Paris
France



Le GBIF : une communauté connectée

Les membres du GBIF collaborent et partagent leur expérience, leurs compétences et des moyens techniques afin de mobiliser et exploiter les données de biodiversité au bénéfice de tous.

Le GBIF est un réseau de gouvernements et d'institutions qui collaborent pour établir des points nationaux ou thématiques de partage de l'information.

Les participants collaborent avec un secrétariat basé à Copenhague (Danemark) pour faciliter les flux de données, en garantir la qualité et enfin permettre leur usage à des fins scientifiques ou décisionnelles. L'expertise et les outils sont partagés via :

- des groupes, des stratégies et des plans d'action régionaux ;
- des ateliers de formation et des ressources d'apprentissage en ligne ;
- des collaborations et des programmes de mentorat entre participants ;
- des programmes de renforcement des capacités dans les pays en développement.

Le GBIF collabore également avec de nombreuses autres initiatives internationales et régionales pour promouvoir l'accès aux données, les informations et les connaissances sur la biodiversité.

Le GBIF a permis :

la justification scientifique pour la sélection de nouvelles zones marines à protéger à large de Madagascar.

Comment ?

En fournissant aux chercheurs des données sur 274 espèces de poissons leur permettent d'identifier les zones prioritaires à protéger en fonction de leur richesse en biodiversité, de la pression humaine et de l'évolution climatique.

Le GBIF : une infrastructure informatique

Le GBIF encourage l'adoption et l'utilisation de standards de données et d'outils informatiques conçus pour et par la communauté. Cela permet à des milliers de jeux de données provenant du monde entier et de différents formats d'être découverts et utilisés par tous.

Les solutions informatiques proposées par le GBIF comprennent :

- des logiciels open source simplifiant la publication et le partage de données de biodiversité via Internet ;
- un portail global de données donnant accès à toutes les données publiées au GBIF via un site web unique ;
- des portails nationaux et thématiques qui rencontrent les besoins des différents participants ;
- des services web permettant à des sites web ou logiciels tiers d'accéder et de visualiser les données publiées au travers du GBIF ;
- des outils facilitant l'organisation des données suivant la nomenclature et la classification biologique.

Le GBIF : une fenêtre sur la biodiversité

Les données publiées via le réseau du GBIF décrivent où et quand ont été observés ou collectés des centaines de millions d'organismes vivants. Ceci permet aux pays de voir accéder des connaissances sur leur propre biodiversité publiées ailleurs dans le monde.

Le GBIF donne un accès universel à des informations provenant de plus de 400 institutions publiant plus de 10 000 jeux de données, notamment :

- des données concernant des spécimens de plantes, champignons et animaux conservés dans des herbiers et des musées zoologiques, remontant jusqu'aux premiers temps de l'étude de l'histoire naturelle ;
- des données de surveillance continue couvrant des décennies d'échantillonnage de l'océan, de la terre ou des eaux douces ;
- des observations d'animaux et de plantes par les réseaux de sciences citoyennes, avec une validation communautaire de l'identification scientifique ;
- des informations sur la distribution des espèces provenant de la littérature et des revues scientifiques en ligne.

Le GBIF a permis :

Une amélioration de la visibilité et de la reconnaissance professionnelle pour ceux qui publient leurs données, en levant certaines barrières culturelles liées au partage de données.

Comment ?

En développant avec nos partenaires un procédé simple pour la soumission de « données brutes » qui décrivent un jeu de données et sont publiés dans des revues avec comité de lecture. De tels « données brutes » ont déjà été publiés par l'Inde, la Belgique, l'Irlande et la communauté norvégienne.